RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



TAILOR ASSET MANAGEMENT

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR+ 10% MSCI world libellé en euro, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR ALLOCATION REACTIVE est un fonds qui cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en actions ou parts d'OPC de droit français ou étrangers ouverts à une clientèle non professionnelle. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi en actions et produits de taux par le biais :

• d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performance par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.

• d'une approche dite « bottom-up » :

- sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative

• d'une sélection d'obligations sur des critères fondamentaux : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux.

• d'une sélection d'actions sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance).

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

• de 20% à 70% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, toutes zones y compris marchés émergents majoritairement des actions de grande ou moyenne capitalisation.

• de 20% à 80% de l'actif net en instruments de taux du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents et de toutes notations ou non notés dont 50% maximum de l'actif en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour les instruments du marché monétaire court terme ou BBB-. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

• de 0% à 70% de l'actif net au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif. Le fonds est investi :

• en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire

• de 0% à 100% de son actif net en OPC de droit français ou étranger (dont des ETF « exchange-traded fund » ou trackers), et jusqu'à 30% en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle.

• en titres intégrant des dérivés (obligations convertibles).

• emprunts d'espèces.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des contrats de change à terme (négociés sur les marchés de gré à gré) dans le but de couvrir le portefeuille au risque de change.

Le fonds peut être exposé aux obligations contingentes convertibles dites « Cocos » jusqu'à 20% de l'actif net
La part C du FCP capitalise ses revenus. Sa devise de libellé est l'EUR.

COMMENTAIRE DE GESTION

1. CHANGEMENTS SUR LA PERIODE

- Entrée en vigueur le 07/07/2025 :

Modification des documents réglementaires afin d'apporter aux porteurs les informations relatives à la création d'une part destinée aux assureurs et à l'introduction d'une exposition maximale de 20% aux Cocos (obligations convertibles contingentes).

- Entrée en vigueur le 10/11/2025 :

Modification des documents réglementaires afin d'apporter aux porteurs les informations relatives à la suppression de la commission de mouvement.

- Modification des documents réglementaires afin d'apporter aux porteurs les informations relatives à la mise en place du mécanisme de liquidité ADL (Anti-Dilution Levy) au 1er semestre 2026.

2. RAPPORT DE GESTION

Objectif de gestion : Le FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du fonds est un indicateur composite servant d'élément de comparaison de la performance a posteriori et est constitué de 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro.

Profil de risque :

Compte tenu de l'exposition équilibrée et flexible du fonds entre actions et instruments de taux, les principaux risques de l'OPCVM sont le risque de perte en capital, le risque lié au marché action et le risque de taux. La liste complète est disponible dans le prospectus.

Actif net du fonds au 30 juin 2026 : 14 562 603,43 €

Valeur Liquidative au 30 juin 2026 :

- Part C (EUR) : 156,15
- Part I (EUR) : 1 427.57
- Part A (EUR) : 109,07

Nombre de parts au 30 juin 2026 :

- Part C (EUR) : 83 425,26

- Part I (EUR) : 1 075,10
- Part A (EUR) : 10,00

Performance au 30 juin 2026 :

- Part C : +10.77% (performance sur l'exercice comptable)
- Part I : +11.05% (performance sur l'exercice comptable)
- Part A (EUR) : +9.07% (depuis le 13 octobre 2025)

Valorisation : quotidienne

FAITS MARQUANTS DU 3e TRIMESTRE 2025

Les négociations commerciales se sont accélérées sur le troisième trimestre 2025. L'accord conclu entre les États-Unis et l'Union européenne améliore la visibilité, bien qu'il soit jugé défavorable pour l'UE. Sur le plan monétaire, la BCE marque une pause dans son cycle d'assouplissement, confortée par l'amélioration des perspectives économiques et le retour de l'inflation vers sa cible. Aux États-Unis, la Fed décide de reprendre sa baisse de taux (25pb) face au ralentissement du marché de l'emploi, malgré une croissance robuste au T2 (+3,8%).

On observe sur le trimestre une pentification des courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique : les taux courts américains se replient avec les anticipations de détente monétaire, tandis qu'en zone Euro les taux longs grimpent sur fond d'incertitude politique et budgétaire (en particulier en France après l'échec du vote de confiance et la dégradation de la note souveraine par Fitch de AA- à A+).

Sur les marchés actions, les Etats-Unis ont profité d'un contexte favorable combinant résilience de la croissance, solidité des publications de résultats (soutenus par l'IA et un dollar affaibli) et anticipations de baisse de taux de la Fed. Le S&P 500 enregistre une performance de +7,9% en EUR. En Europe, la progression est positive mais plus modérée, freinée en partie par la vigueur de l'euro (+4,5% pour l'Euro stoxx 50). En France, malgré l'environnement politique instable le CAC 40 progresse de +3,2%.

Dans ce contexte Tailor Allocation Réactive enregistre une performance de +1,67% sur le trimestre et +2,21% depuis le début d'année.

L'exposition actions est restée stable sur le trimestre autour de 32%. Nous avons un biais en faveur des petites et moyennes valeurs, qui présentent encore des niveaux de valorisation historiquement attractifs et pourraient profiter davantage de leur aspect domestique dans un contexte commercial défavorable.

Sur la poche obligataire, nous décidons de solder la position sur les obligations souveraines américaines de long terme. Les attaques répétées de D. Trump contre la Fed fragilisent l'indépendance de la banque centrale, ce qui affaiblit la crédibilité de la politique monétaire américaine et pèse sur le dollar. Cela permet également de réduire l'exposition du fonds au dollar américain, désormais ramenée à 18%.

FAITS MARQUANTS DU 4e TRIMESTRE 2025

Nous observons sur le dernier trimestre une nette surperformance du marché européen (Euro stoxx 50 +5%) face aux États-Unis (S&P 500 +2,6%). Le marché américain a été pénalisé par la reprise des tensions commerciales sino-américaines, par les doutes croissants sur la monétisation des investissements massifs dans l'IA, ainsi que par le manque de visibilité lié au prolongement du shutdown. La poursuite de la détente monétaire de la Fed, matérialisée par une 3e baisse de taux en décembre et des mesures de soutien à la liquidité, a toutefois permis de stabiliser les marchés et de conclure l'année sur une note positive. La zone euro a montré des signes encourageants avec une

croissance du T3 supérieure aux attentes et un PMI composite en zone d'expansion, soutenu par les services. La reprise progressive de l'investissement, soutenue par les plans de relance et les effets différés de la baisse des taux, constitue par ailleurs un soutien pour les prochains trimestres. Sur l'ensemble de l'année 2025, les marchés actions affichent des performances robustes (Euro Stoxx 50 +21%, S&P 500 +17% en USD mais +3,5% en EUR compte tenu du fort repli du dollar).

Dans ce contexte Tailor Allocation Réactive enregistre une performance de +0,69%, portant la performance de l'année 2025 à +2,81%.

L'exposition actions du fonds est renforcée progressivement pour atteindre un niveau de 44% en fin de période. Le renforcement a été effectué sur la partie américaine. L'exposition est diversifiée afin d'éviter la concentration trop importante des indices, compte tenu des niveaux de valorisation actuels. Nous voyons toujours du potentiel à court terme : la saison de résultats confirme la résilience des entreprises et la reprise des rachats d'actions devrait maintenir la dynamique haussière. Les actions européennes représentent désormais 60% de l'allocation actions. La conjoncture s'améliore et les entreprises semblent avoir mieux absorbé les effets des droits de douane que ce qui était redouté.

Côté taux, le positionnement demeure également très européen au vu des nombreuses incertitudes aux USA. Le manque de données après le shutdown brouille la lecture, mais au-delà de cet effet temporaire, la combinaison d'une croissance encore résiliente et de pressions inflationnistes persistantes pourrait selon nous maintenir la Fed dans une position délicate.

Nous avons conservé une approche prudente tout au long de l'année face aux nombreuses incertitudes (politique commerciale américaine et impact sur l'inflation, pression sur la Fed, tensions géopolitiques, risque de bulle sur l'IA, etc.), limitant la participation à la hausse du fonds mais lui permettant de rester sur un niveau de volatilité maitrisé.

FAITS MARQUANTS DU 1er TRIMESTRE 2026

Le scénario d'une année 2026 plus apaisée a été rapidement mis à l'épreuve. L'actualité géopolitique s'est de nouveau imposée au premier plan, marquée par une recrudescence des tensions commerciales et un durcissement des relations entre grandes zones économiques. La Cour suprême américaine a invalidé les droits de douane réciproques de 2025, une décision qui a réduit la visibilité. Le trimestre s'est achevé sur un choc majeur : l'offensive américano-israélienne contre l'Iran fin février, qui a provoqué une perturbation sans précédent du détroit d'Ormuz. Les prix de l'énergie se sont envolés, faisant peser sur l'économie un risque de stagflation.

Sur les marchés financiers, le bilan trimestriel masque une forte dispersion temporelle. Janvier et février ont été porteurs : les émergents ont particulièrement brillés, soutenus par un dollar plus faible. L'Europe a profité de l'effet des plans de relance, tandis que les actions américaines ont souffert de la faiblesse du secteur technologique, creusant un écart notable entre le S&P 500 et sa version équipondérée. Mars a inversé la tendance : l'Europe et l'Asie, plus dépendants des hydrocarbures en provenance du Moyen-Orient, ont été les plus touchés. L'Euro Stoxx 50 NR recule de 9,2% sur le mois, ramenant sa performance trimestrielle à -3,6%.

Les taux souverains ont sensiblement remonté en mars sous l'effet des anticipations inflationnistes, les indices crédit IG et HY perdent environ 2,4% sur le mois. Même l'or, pénalisé par la remontée des taux réels et du dollar, ne profite pas de son statut de valeur refuge et perd 11,5% sur le mois.

Dans ce contexte Tailor Allocation Réactive enregistre une performance de -2,70% sur le trimestre.

Nous augmentons l'exposition actions une première fois en tout début d'année dans un environnement jugé porteur (détente monétaire, stimulus budgétaire). Nous renforçons ainsi les actions européennes et entrons une position sur les actions émergentes qui présentent de nombreux atouts (bénéficiant d'un dollar plus faible, de valorisations plus raisonnables et du dynamisme du secteur technologique asiatique). Nous sortons par ailleurs la position sur l'immobilier coté européen dans un contexte de tensions persistantes sur les taux.

Nous profitons par la suite des épisodes de volatilité lié au conflit en Iran pour renforcer davantage l'exposition actions du fonds, en particulier sur les actions européennes (moins exposées au risque énergétique que l'Asie mais avec une meilleure capacité de rebond que les USA en cas de résolution du conflit).

Au total sur le trimestre, l'exposition actions est passée de 44% à 66%.

Sur la poche obligataire, le positionnement court en duration a permis au fonds de mieux absorber la remontée des taux.

FAITS MARQUANTS DU 2e TRIMESTRE 2026

Le deuxième trimestre 2026 a été marqué par une désescalade progressive des tensions entre l'Iran et les États-Unis, sans que l'incertitude ne se dissipe totalement. Les négociations sont restées dans l'impasse une bonne partie de la période, avant qu'un protocole d'accord ne vienne apaiser le climat en juin. La réouverture partielle du détroit d'Ormuz et la levée temporaire des sanctions sur le pétrole iranien ont fait reculer les prix de l'énergie en fin de trimestre, permettant une détente des taux longs. Les taux courts, eux, restent pénalisés par le ton moins accommodant des banques centrales. La BCE relève ainsi ses taux malgré l'absence de véritables effets de second tour sur l'inflation.

Le trimestre a été particulièrement porteur pour les actions, soutenues par des publications solides et par l'engouement autour de l'intelligence artificielle. En avril-mai, le secteur technologique a fortement rebondi, et particulièrement les semi-conducteurs, permettant aux indices américains et émergents de surperformer les indices européens. Juin a inversé la tendance : entre regain de volatilité et prises de profits sur la thématique IA, cette fois l'Europe surperforme. Sur le trimestre, le S&P 500 affiche une performance de +16% en euros, contre +15,2% pour l'Euro Stoxx 50.

Dans ce contexte la surpondération actions du fonds a été particulièrement favorable (pour rappel le niveau neutre est de 50%). Tailor Allocation Réactive enregistre ainsi une performance de +12,20% sur le trimestre et +10,82% depuis le début d'année.

Nous décidons d'alléger l'exposition actions du fonds de 66% à 54%. Si les marchés actions conservent selon nous un potentiel haussier (en particulier en cas d'accord de paix), nous préférons prendre une partie des profits au vu des nombreuses incertitudes.

L'allocation actions reste diversifiée à l'international : 55% sur les actions européennes, qui bénéficient de valorisations plus attractives. La croissance européenne a été particulièrement pénalisée par le conflit iranien et la hausse des prix de l'énergie ; un apaisement durable des tensions pourrait constituer un catalyseur positif. Les thématiques de soutien à long terme (souveraineté, transition énergétique) restent par ailleurs porteuses. 35% sur les actions américaines avec un positionnement diversifié afin de limiter le risque de concentration sur les mégacapitalisations technologiques. 10% sur les actions émergentes en diversification et qui bénéficient d'un momentum favorable grâce au développement de l'IA.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Mouvements (devise de comptabilité)			
Acquisition		Cession	
AMN MSCI EU BT A	1 891 401,09	AMN MSCI EU BT A	1 943 468,15
TAILOR ACT USA-I	1 371 959,59	SIE MONETR-I	1 632 724,56
TAIL CRD 2031-I	1 225 341,52	ISHA EU CO BD-EU	1 453 182,74
LAZ CRE FI-PVC EUR	913 126,89	X SP500EWSCR 1C	1 094 161,19
CARM-PFEMRG-FEURAC	888 592,68	CM AM DOL CSH-C	904 084,38

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue Tailor Allocation Réactive a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM.

Fonds utilisés :

Tailor Credit Short Duration I (FR0013287646)

Tailor Actions Avenir ISR I (FR0013342060)

Tailor Actions Entrepreneurs I (FR0013333572)

Tailor Crédit Rendement Cible I (FR0011819036)

Tailor Crédit 2028 I (FR001400BW13)

Tailor Crédit 2031 I (FR0014010QC5)

Tailor Actions USA I (FR0014011K70)

Au 30/06/2026, Tailor Allocation Réactive est investi dans les fonds gérés par Tailor AM ci-après :

Tailor Actions Entrepreneurs (I) pour 4 042 parts soit 7.2% de l'actif net

Tailor Crédit Rendement Cible (I) pour 9 112,35 parts soit 8.07% de l'actif net

Tailor Actions Avenir ISR (I) pour 9 460,3 parts soit 15.33% de l'actif net

Tailor Credit Short Duration (I) pour 5 144,05 parts soit 4.06% de l'actif net

Tailor Credit 2028 (I) pour 8 144,58 parts soit 7,17% de l'actif net

Tailor Credit 2031 (I) pour 12 211.51 parts soit 8,55% de l'actif net

Tailor Actions USA (I) pour 13 705.89 parts soit 11.42% de l'actif net

OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (REGLEMENT SFTR)

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

INFORMATION SUR LES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés, et ainsi sur des OPC détenus. Nous pensons que tous ces facteurs méritent d'être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Ainsi, notre société de gestion apporte des garanties minimales en matière de prise en compte des risques de durabilité pour les OPC gérés par :

1\ le biais d'une politique d'exclusions qui prévoit, entre autres, des exclusions de sociétés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, la production de charbon thermique ou encore le tabac ;

2\ la mise en place d'une politique de gestion des controverses qui prévoit l'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et émetteurs sujets à des controverses dites de niveau « 5 » selon l'échelle de notation du prestataire de données Sustainalytics ;

3\ l'exercice de sa politique de vote et d'engagement notamment lorsque des actions sont détenues par les fonds.

Par ailleurs, TAILOR AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Les informations relatives aux politiques de TAILOR AM sont disponibles sur le site https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/.

REGLEMENTS SFDR et TAXONOMIE

Article 8

Par ailleurs, au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (ci-après « Taxonomie), les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Enfin, TAILOR AM ne prend pas en compte les principales incidentes négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR.

VALORISATION PAR COURS FORCE

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06.

Au 28/06/2026, le fonds n'utilisait pas d'instruments financiers dérivés.

- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2025 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
  - Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 922 723 EUR
  - Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 780 863 EUR

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 19 décembre 2024 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions règlementaires.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR ASSET MANAGEMENT

23 rue Royale – 75008 Paris

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : TAILOR ALLOCATION REACTIVE **Identifiant d'entité juridique : 969500O28P8RXLKIU441**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	■ **Non**
☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables avec un objectif environnemental :_%**	☐ Il **promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ avec un objectif social
☐ **Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social :_%**	■ **Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 conformément au règlement SFDR. Ce produit financier vise à concilier la performance financière avec des critères extra-financiers : environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse extra-financière opérée au sein de la gamme multi-classes d'actifs repose sur les piliers suivants :

1. Une politique d'exclusions sectorielle consistant à retirer de notre univers d'investissement les expositions (indirectes) aux sociétés ayant une part significative de leur chiffre d'affaires dans des secteurs jugés controversés du fait de leur incidence négative en matière environnementale et/ou sociale (armes controversées, jeux d'argent, tabac, pornographie, charbon). En complément, sur une base normative, nous excluons les sociétés les plus controversées (identifiées par Sustainalytics, niveau 5)

2. Un filtre ESG reposant sur un système de notation propriétaire qui permet d'évaluer et d'analyser les fonds et les titres financiers, sur chacun des 3 piliers

3. L'engagement : dialogue avec les sociétés de gestion et vote en AG des sociétés de gestion

Cette démarche d'analyse extra -financière s'applique à 90% au moins de l'actif net. Au 30/06/2026, ce pourcentage était de 100%

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

OPC :

Dans le cadre de son processus de sélection d'OPC externe, une grille de critères a été mise en application à travers divers indicateurs extra-financiers. Pour sa sélection d'OPC et d'ETF, l'équipe de gestion accorde de l'importance à l'implication des produits sur les aspects ESG (prise en compte des PAI, existence d'une politique de vote ou d'engagement actionnarial ; existence d'une politique d'exclusions sectorielles…). Elle regarde également plusieurs indicateurs sur les 3 grands piliers E (intensité carbone, impact négatif sur la biodiversité…), S (diversité du CA, écart salarial hommes/femmes…) et G (politique anti-corruption, protection des lanceurs d'alerte…). Cela se traduira par une exposition à minima de 90% sur des fonds SFDR 8 ou 9 de l'exposition en OPC.

Titres en direct :

S'agissant des titres en direct, chaque émetteur est analysé et noté sur 100 préalablement à l'investissement. Le taux de notation extra-financière, qui s'entend en pourcentage de l'actif net, est durablement supérieur à 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays développés et supérieur à 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents » ou des actions émises par des petites et moyennes capitalisations.

A la clôture de l'exercice du produit financier:

- 88,76% du fonds est investi sur des ETF et OPC relevant de l'article 8 du règlement SFDR
- 5,87% du fonds est investi sur des ETF et OPC relevant de l'article 9 du règlement SFDR
- Le solde correspond aux actions détenues en direct (4,4%, éligible aux critères ESG du TAILOR AM) et au cash

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des 3 positions les mieux et moins bien notées

3 valeurs les mieux notées			3 valeurs les mieux notées		
Nom	Poids	Note ESG	Nom	Poids	Note ESG
Sienna Actions Bas Carbone IC	5,34%	3,25	Tailor Credit 2031 I	8,55%	0,25
Tailor Actions Avenir ISR I	15,33%	2,61	Tailor Actions USA	11,42%	0,25
Tailor Actions Entrepreneurs I	7,20%	2,57	Tailor Credit 2028 I	7,17%	1,20

Et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit de la première année pour laquelle nous calculons ces indicateurs.

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables..

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



TAILOR ALLOCATION REACTIVE cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition indirecte du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaire, par le biais d'un investissement en parts ou actions d'OPCVM. 90% de l'encours du fonds doit être au minimum évalué selon notre méthodologie ESG. Ci-dessous, au 30/06/2026, la liste des premières positions du produit financier ainsi que la répartition géographique et sectorielle.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2025 au 30/06/2026

PRINCIPALES POSITIONS	
Tailor Actions Avenir ISR I	15,33%
Tailor Actions USA	11,42%
Tailor Credit 2031 I	8,55%
Tailor Crédit Rendement Cible I	8,07%
Tailor Actions Entrepreneurs I	7,20%
Répartition géographique	
Zone Euro	48,91%
Europe (hors ZE)	5,00%
US	31,63%
Pays emergents	8,97%
Autres	3,65%
Liquidités	1,82%

Répartition sectorielle	
Santé	3,01%
Services aux collectivités	10,04%
Télécoms	1,61%
Immobilier	1,41%
Energie	5,92%
Matériaux	7,33%
Finance	17,17%
Biens de conso- de base	1,51%
Technologies de l'info	22,89%
Industrie	23,29%
Conso- discrétionnaire	4,00%
Liquidités	1,82%



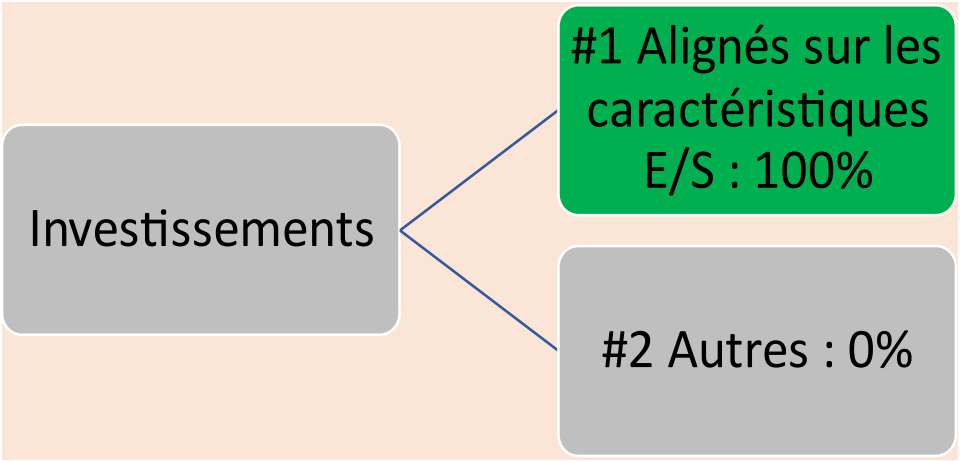
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Quelle était la proportion d'investissements lié à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le produit financier investit au moins 90% de son actif net qui ont fait l'objet d'une évaluation ESG selon le processus en place (100% au 30/06/2026) - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% de l'actif net n'était pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres : soit 0% au 30/06/2026). La somme de ces éléments conduit à un investissement à 100% dans les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (#1B Autres caractéristiques E/S).



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

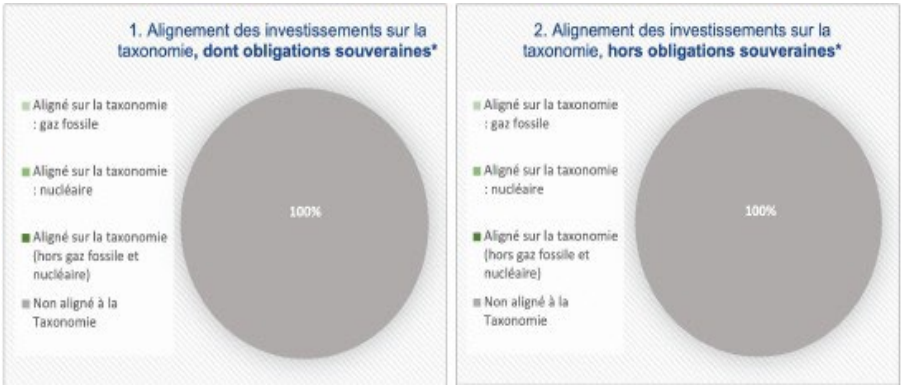
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont – ils été réalisés ?

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, néanmoins les investissements de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas deméthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



****Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.***

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Quelle était la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR ALLOCATION REACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les titres qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (Au minimum 90% de l'encours du fonds doit être investi en OPC ayant le Label ISR ou en OPC respectant les contraintes applicables aux fonds ayant une approche significativement engageante au sens de la position AMF 2020-03.)

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement…

2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;

Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives ;

Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financer par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le produit financier a fait une performance de +10,77 % sur l'exercice 2025-2026. L'indicateur de référence: 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro et dividendes réinvestis, .a augmenté 12,16% sur la même période

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Ou puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :
L'ensemble des documents d'information concernant l'approche extra-financière du produit sont accessibles via le site internet www.tailor-am.com rubrique « ESG ». Les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères extra-financiers pris en compte (liste non exhaustive) :

- Politique d'intégration des risques de durabilité;
- Politique d'exclusions et de gestion des controverses;
- Code de transparence

Par ailleurs, des informations complémentaires sur le fonds et notamment sa documentation réglementaire sont disponibles via le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Nos fonds ».

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2026

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité du contact commercial, la solidité financière, la qualité des prix, la qualité du News Flow et de la recherche, la qualité d'exécution et la qualité de la prestation administrative. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.
La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective.
Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Comité Stratégique et à l'ensemble du personnel.
La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.
Au titre de l'exercice 2025 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :
- Effectif total de la société de gestion au 31 décembre 2025 : 18 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2025 : 1 921 373 EUR dont près de 79% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2025 s'est élevée à 409 341 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;

Evènements intervenus au cours de la période

28/07/2025 - Création de part : La création de la part A FR0014010Q91, dédiée aux compagnies d'assurance

28/07/2025 - Caractéristiques de gestion : l'ajout d'une fourchette d'exposition aux obligations contingentes convertibles dites Cocos jusqu'à 20% de l'actif net au sein du paragraphe relatif à la stratégie d'investissement et du paragraphe relatif aux titres intégrant des dérivés

28/07/2025 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour du profil de risque avec l'ajout des risques liés à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles (Cocos), le risque lié à la complexité de l'instrument, le risque lié au report de remboursement et/ou non remboursement, le risque de structure de capital et le risque de liquidité

01/01/2026 - Frais : La suppression des commissions de mouvements perçues par la société de gestion et la modification des commissions de mouvements perçues par le dépositaire, sans que cela entraine une augmentation des frais selon la société de gestion

Bilan actif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**663 829,30**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	663 829,30	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**13 658 892,34**	**15 141 304,40**
OPCVM	13 658 892,34	15 141 304,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**14 322 721,64**	**15 141 304,40**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**3 701,55**	**9 581,05**
Comptes financiers	**265 262,33**	**125 022,33**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**268 963,88**	**134 603,38**
Total Actif I + II	**14 591 685,52**	**15 275 907,78**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	13 143 224,70	14 744 623,42
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 419 378,73	516 265,72
Capitaux propres I	**14 562 603,43**	**15 260 889,14**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**29 082,09**	**15 018,64**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**29 082,09**	**15 018,64**
Total Passifs : I + III + IV	**14 591 685,52**	**15 275 907,78**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 411,55	40 280,41
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 411,55**	**40 280,41**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**0,00**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 411,55**	**40 280,41**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-216 947,61	-181 014,80
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-216 947,61**	**-181 014,80**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-215 536,06**	**-140 734,39**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**10 919,61**	**-8 201,65**
Revenus nets I = C + D	**-204 616,45**	**-148 936,04**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	374 633,71	627 099,67
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 276,46	-26 363,74
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**364 357,25**	**600 735,93**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**4 437,96**	**93 507,03**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**368 795,21**	**694 242,96**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 272 397,96	-9 236,53
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	5 196,30	-5 177,84
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**1 277 594,26**	**-14 414,37**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-22 394,29**	**-14 626,83**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**1 255 199,97**	**-29 041,20**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**1 419 378,73**	**516 265,72**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR+ 10% MSCI world libellé en euro, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Actif net total	**14 562 603,43**	**15 260 889,14**	**12 576 799,05**	**14 395 304,23**	**14 824 300,81**
PART CAPI C					
Actif net	13 026 736,26	13 421 569,27	12 564 402,10	14 383 835,51	14 813 578,33
Nombre de parts	83 425,261	95 210,470	92 226,586	113 090,871	123 396,456
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	156,15	140,97	136,23	127,19	120,05
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1,72	5,00	5,43	-0,78	6,30
PART CAPI I					
Actif net	1 534 776,51	1 839 319,87	12 396,95	11 468,72	10 722,48
Nombre de parts	1 075,095	1 430,755	10,000	10,000	10,000
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	1 427,57	1 285,56	1 239,70	1 146,87	1 072,25
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	18,94	48,32	59,73	3,50	66,98
PARTS CAPI A					
Actif net	1 090,66				
Nombre de parts	10,000				
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	109,07				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	1,77				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011845650	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013291341	0,95 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
A	FR0014010Q91	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011845650	3% TTC maximum de l'actif net
I	FR0013291341	3% TTC maximum de l'actif net
A	FR0014010Q91	3% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0011845650 C

18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence : 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et dividendes réinvestis. Les commissions de surperformance ne peuvent être prélevées si le fonds enregistre une performance négative.

(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Part « C »

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1 er juillet au 30 juin Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01 er juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part« C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 18,00 % TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance du FCP par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle

n’a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s’ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance.
En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.
Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0013291341 I
18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence : 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et dividendes réinvestis. Les commissions de surperformance ne peuvent être prélevées si le fonds enregistre une performance négative.
(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Part « I »
Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1 er juillet au 30 juin Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.
Période de référence de la performance
A compter de l’exercice ouvert le 01 er juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l’indicateur de référence et à l’issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.
Indicateur de référence
Pour la part « I », l’indice de référence est l’indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro
Méthode de calcul
Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.
La performance est calculée en comparant l’évolution de l’actif du fonds à celle de l’évolution de l’actif d’un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l’indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l’exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 18,00 % TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l’exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l’objet d’une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
Dans le cas d’une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage
En cas de surperformance du FCP à l’issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance du FCP à l’issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance du FCP par rapport à son indice de référence à l’issue de la période de cristallisation aucune commission n’est perçue et la

période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance.
En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.
Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0014010Q91 A
18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence : 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et dividendes réinvestis. Les commissions de surperformance ne peuvent être prélevées si le fonds enregistre une performance négative.
(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Part « A »
Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1 er juillet au 30 juin Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion. Période de référence de la performance A compter de l'exercice ouvert le 01 er juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.
Indicateur de référence
Pour la part « A », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro
Méthode de calcul
Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 18,00 % TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage
En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance du FCP par rapport à

son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, Trackers, Droits : 0.06 % minimum (France – Belgique – Pays Bas : 10€ ; Autres pays (hors frais éventuels de place) : 30€) Obligations / Obligations convertibles / TCN : Forfait France – 25€ - Etranger 55€ OPCVM/FIA : De Tailor AM déposées au CIC – Franco Commercialisé en France – 15€ Commercialisé à l'étranger 40€ Offshore – 150€ Marché dérivé à terme : EUREX – MONEP – 1€ / lot / lot Options – 0,30% avec un minimum de 10€ Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :
Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :
Néant

Garantie donnée :
Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires
Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**15 260 889,14**	**12 576 799,05**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 213 398,06	7 329 445,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 338 099,22	-5 090 961,14
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-215 536,06	-140 734,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	364 357,25	600 735,93
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 277 594,26	-14 414,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	18,95
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**14 562 603,43**	**15 260 889,14**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	13 358,447	1 949 080,48
Parts rachetés durant l'exercice	-25 143,656	-3 629 439,53
Solde net des souscriptions/rachats	-11 785,209	-1 680 359,05
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	956,440	1 263 317,58
Parts rachetés durant l'exercice	-1 312,100	-1 708 659,69
Solde net des souscriptions/rachats	-355,660	-445 342,11
PARTS CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	10,000	1 000,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10,000	1 000,00

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PARTS CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part en devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
FR0011845650	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	13 026 736,26	83 425,261	156,15
FR0013291341	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	1 534 776,51	1 075,095	1 427,57
FR0014010Q91	PARTS CAPI A	Capitalisable	EUR	1 090,66	10,000	109,07

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	Canada +/-	France +/-		
Actif						
Actions et valeurs assimilées	663,83	309,86	183,09	170,87	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**663,83**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**265,26**	0,00	0,00	0,00	265,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**265,26**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par durée résiduelle

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	265,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**265,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	492,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**495,97**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010590950	LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	Lazard Freres Gestion SAS	Obligations	France	EUR	926 681,75
FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	1 174 673,04
FR0012008688	SIENNA MONETAIRE-I	Sienna Gestion SA	Monetaire	France	EUR	520 863,85
FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	591 411,43
FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	Tailor Am SAS	Actions	France	EUR	1 048 050,18
FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	Tailor Am SAS	Actions	France	EUR	2 232 157,79
FR0013424066	SIENNA ACT BAS CAR-I EUR A	Sienna Gestion SA	Mixte	France	EUR	777 881,52
FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	1 043 646,48
FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	1 245 451,90
FR0014011K70	TAILOR ACTIONS USA-I	Tailor Am SAS	Actions	France	EUR	1 663 072,69
IE0004MFRED4	X S&P 500 EW SCO&SCR 1C	DWS Investment SA	Actions	Irlande	EUR	851 135,77
IE000TAL07E4	NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	Neuberger Berman Asset Management Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	821 661,96
LU0992626480	CARMIGNAC PF EMERG-F EUR AC	Carmignac Gestion Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	762 203,98
Total						**13 658 892,34**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	3 701,55
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des créances	**3 701,55**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-1 223,20
Frais de gestion	-27 858,89
Dépôts de garantie	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des dettes	**-29 082,09**
Total des créances et dettes	**-25 380,54**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	30/06/2026
Frais fixes	196 741,79
Frais fixes en % actuel	1,53
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	30/06/2026
Frais fixes	15 109,23
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	5 086,94
Frais variables en % actuel	0,32
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PARTS CAPI A	30/06/2026
Frais fixes	8,51
Frais fixes en % actuel	1,17
Frais variables	1,14
Frais variables en % actuel	0,16
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	2 232 157,79
	FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	1 048 050,18
	FR0014011K70	TAILOR ACTIONS USA-I	1 663 072,69
	FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	1 043 646,48
	FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	1 245 451,90
	FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	1 174 673,04
	FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	591 411,43
Total			**8 998 463,51**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-204 616,45**	**-148 936,04**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-204 616,45**	**-148 936,04**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-204 616,45**	**-148 936,04**

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-186 113,11	-134 434,06
Total	**-186 113,11**	**-134 434,06**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-18 493,77	-14 501,98
Total	**-18 493,77**	**-14 501,98**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PARTS CAPI A		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-9,57	0,00
Total	**-9,57**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**368 795,21**	**694 242,96**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**368 795,21**	**694 242,96**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**368 795,21**	**694 242,96**

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	329 909,11	610 603,14
Total	**329 909,11**	**610 603,14**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	38 858,80	83 639,82
Total	**38 858,80**	**83 639,82**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PARTS CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	27,30	0,00
Total	**27,30**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**663 829,30**	**4,56**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**663 829,30**	**4,56**
Distributeurs			309 862,85	2,13
AMAZON COM	USD	1 486	309 862,85	2,13
Equipement électronique et électrique			170 874,80	1,17
VUSIONGROUP	EUR	1 354	170 874,80	1,17
Métaux Précieux et Mines			183 091,65	1,26
FRANCO-NEVADA CORP	USD	1 004	183 091,65	1,26
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**13 658 892,34**	**93,79**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**13 658 892,34**	**93,79**
CARMIGNAC PF EMERG-F EUR AC	EUR	2 616,65	762 203,98	5,23
LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	EUR	45,67	926 681,75	6,36
NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	EUR	61 593,85	821 661,96	5,64
SIENNA MONETAIRE-I	EUR	4 769,18	520 863,85	3,58
TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	EUR	9 460,3	2 232 157,79	15,33
TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	EUR	4 042	1 048 050,18	7,20
TAILOR ACTIONS USA-I	EUR	13 705,89	1 663 072,69	11,42
TAILOR CREDIT 2028-I	EUR	8 144,58	1 043 646,48	7,17
TAILOR CREDIT 2031-I	EUR	12 211,51	1 245 451,90	8,55
TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	EUR	9 112,35	1 174 673,04	8,07
TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	EUR	5 144,05	591 411,43	4,06
SIENNA ACT BAS CAR-I EUR A	EUR	38 376	777 881,52	5,34
X S&P 500 EW SCO&SCR 1C	EUR	16 466	851 135,77	5,84
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne				
Autres OPC et fonds d'investissements				
Total			**14 322 721,64**	**98,35**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	14 322 721,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	268 963,88
Autres passifs (-)	-29 082,09
Total = actif net	**14 562 603,43**

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

TAILOR ALLOCATION REACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Aux porteurs de parts du FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TAILOR ALLOCATION REACTIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes Inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

Bilan actif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**663 829,30**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	663 829,30	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**13 658 892,34**	**15 141 304,40**
OPCVM	13 658 892,34	15 141 304,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**14 322 721,64**	**15 141 304,40**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**3 701,55**	**9 581,05**
Comptes financiers	**265 262,33**	**125 022,33**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**268 963,88**	**134 603,38**
Total Actif I + II	**14 591 685,52**	**15 275 907,78**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	13 143 224,70	14 744 623,42
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	1 419 378,73	516 265,72
Capitaux propres I	**14 562 603,43**	**15 260 889,14**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**29 082,09**	**15 018,64**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**29 082,09**	**15 018,64**
Total Passifs : I + III + IV	**14 591 685,52**	**15 275 907,78**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 411,55	40 280,41
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 411,55**	**40 280,41**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**0,00**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 411,55**	**40 280,41**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-216 947,61	-181 014,80
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-216 947,61**	**-181 014,80**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-215 536,06**	**-140 734,39**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**10 919,61**	**-8 201,65**
Revenus nets I = C + D	**-204 616,45**	**-148 936,04**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	374 633,71	627 099,67
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 276,46	-26 363,74
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**364 357,25**	**600 735,93**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**4 437,96**	**93 507,03**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**368 795,21**	**694 242,96**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 272 397,96	-9 236,53
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	5 196,30	-5 177,84
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**1 277 594,26**	**-14 414,37**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-22 394,29**	**-14 626,83**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**1 255 199,97**	**-29 041,20**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**1 419 378,73**	**516 265,72**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Le FCP TAILOR ALLOCATION REACTIVE a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR+ 10% MSCI world libellé en euro, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Actif net total	**14 562 603,43**	**15 260 889,14**	**12 576 799,05**	**14 395 304,23**	**14 824 300,81**
PART CAPI C					
Actif net	13 026 736,26	13 421 569,27	12 564 402,10	14 383 835,51	14 813 578,33
Nombre de parts	83 425,261	95 210,470	92 226,586	113 090,871	123 396,456
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	156,15	140,97	136,23	127,19	120,05
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1,72	5,00	5,43	-0,78	6,30
PART CAPI I					
Actif net	1 534 776,51	1 839 319,87	12 396,95	11 468,72	10 722,48
Nombre de parts	1 075,095	1 430,755	10,000	10,000	10,000
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	1 427,57	1 285,56	1 239,70	1 146,87	1 072,25
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	18,94	48,32	59,73	3,50	66,98
PARTS CAPI A					
Actif net	1 090,66				
Nombre de parts	10,000				
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	109,07				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	1,77				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011845650	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013291341	0,95 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
A	FR0014010Q91	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011845650	3% TTC maximum de l'actif net
I	FR0013291341	3% TTC maximum de l'actif net
A	FR0014010Q91	3% TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0011845650 C

18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence : 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et dividendes réinvestis. Les commissions de surperformance ne peuvent être prélevées si le fonds enregistre une performance négative.

(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Part « C »

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1 er juillet au 30 juin Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01 er juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Pour la part« C », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro

Méthode de calcul

Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 18,00 % TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance d u FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier , la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance d u FCP par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle

n’a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s’ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance.
En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.
Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0013291341 I
18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence : 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et dividendes réinvestis. Les commissions de surperformance ne peuvent être prélevées si le fonds enregistre une performance négative.
(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Part « « I »
Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1 er juillet au 30 juin Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.
Période de référence de la performance
A compter de l’exercice ouvert le 01 er juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l’indicateur de référence et à l’issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.
Indicateur de référence
Pour la part « I », l’indice de référence est l’indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro
Méthode de calcul
Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.
La performance est calculée en comparant l’évolution de l’actif du fonds à celle de l’évolution de l’actif d’un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l’indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l’exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 18,00 % TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l’exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l’objet d’une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.
Dans le cas d’une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage
En cas de surperformance du FCP à l’issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance d u FCP à l’issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier , la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance d u FCP par rapport à son indice de référence à l’issue de la période de cristallisation aucune commission n’est perçue et la

période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance.
En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.
Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0014010Q91 A
18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence : 40% Eurostoxx 600 + 50% €STR + 10% MSCI world libellé en euro (1) et dividendes réinvestis. Les commissions de surperformance ne peuvent être prélevées si le fonds enregistre une performance négative.
(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance Part « A »
Période de cristallisation de la commission de surperformance
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 1 er juillet au 30 juin Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de juin de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion. Période de référence de la performance A compter de l'exercice ouvert le 01 er juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans.
Indicateur de référence
Pour la part « A », l'indice de référence est l'indice composite suivant : 40 % Eurostoxx 600 + 50 % €STR + 10% MSCI world libellé en euro
Méthode de calcul
Le fonds ayant une valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement (est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 18,00 % TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage
En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de ce dernier la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance d u FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de ce dernier , la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous performance d u FCP par rapport à

son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, Trackers, Droits : 0.06 % minimum (France – Belgique – Pays Bas : 10€ ; Autres pays (hors frais éventuels de place) : 30€) Obligations / Obligations convertibles / TCN : Forfait France – 25€ - Etranger 55€ OPCVM/FIA : De Tailor AM déposées au CIC – Franco Commercialisé en France – 15€ Commercialisé à l'étranger 40€ Offshore – 150€ Marché dérivé à terme : EUREX – MONEP – 1€ / lot / lot Options – 0,30% avec un minimum de 10€ Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :
L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :
Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :
Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :
• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :
• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :
Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :
Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :
Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :
Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :
• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :
Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :
Néant

Garantie donnée :
Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires
Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**15 260 889,14**	**12 576 799,05**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 213 398,06	7 329 445,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 338 099,22	-5 090 961,14
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-215 536,06	-140 734,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	364 357,25	600 735,93
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 277 594,26	-14 414,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	18,95
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**14 562 603,43**	**15 260 889,14**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	13 358,447	1 949 080,48
Parts rachetés durant l'exercice	-25 143,656	-3 629 439,53
Solde net des souscriptions/rachats	-11 785,209	-1 680 359,05
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	956,440	1 263 317,58
Parts rachetés durant l'exercice	-1 312,100	-1 708 659,69
Solde net des souscriptions/rachats	-355,660	-445 342,11
PARTS CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	10,000	1 000,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10,000	1 000,00

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PARTS CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part en devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
FR0011845650	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	13 026 736,26	83 425,261	156,15
FR0013291341	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	1 534 776,51	1 075,095	1 427,57
FR0014010Q91	PARTS CAPI A	Capitalisable	EUR	1 090,66	10,000	109,07

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	Canada +/-	France +/-		
Actif						
Actions et valeurs assimilées	663,83	309,86	183,09	170,87	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**663,83**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**265,26**	0,00	0,00	0,00	265,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**265,26**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par durée résiduelle

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	265,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**265,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	492,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**495,97**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		**0,00**
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010590950	LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	Lazard Freres Gestion SAS	Obligations	France	EUR	926 681,75
FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	1 174 673,04
FR0012008688	SIENNA MONETAIRE-I	Sienna Gestion SA	Monetaire	France	EUR	520 863,85
FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	591 411,43
FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	Tailor Am SAS	Actions	France	EUR	1 048 050,18
FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	Tailor Am SAS	Actions	France	EUR	2 232 157,79
FR0013424066	SIENNA ACT BAS CAR-I EUR A	Sienna Gestion SA	Mixte	France	EUR	777 881,52
FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	1 043 646,48
FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	Tailor Am SAS	Obligations	France	EUR	1 245 451,90
FR0014011K70	TAILOR ACTIONS USA-I	Tailor Am SAS	Actions	France	EUR	1 663 072,69
IE0004MFRED4	X S&P 500 EW SCO&SCR 1C	DWS Investment SA	Actions	Irlande	EUR	851 135,77
IE000TAL07E4	NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	Neuberger Berman Asset Management Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	821 661,96
LU0992626480	CARMIGNAC PF EMERG-F EUR AC	Carmignac Gestion Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	762 203,98
Total						**13 658 892,34**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	3 701,55
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des créances	**3 701,55**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-1 223,20
Frais de gestion	-27 858,89
Dépôts de garantie	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des dettes	**-29 082,09**
Total des créances et dettes	**-25 380,54**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	30/06/2026
Frais fixes	196 741,79
Frais fixes en % actuel	1,53
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	30/06/2026
Frais fixes	15 109,23
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	5 086,94
Frais variables en % actuel	0,32
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PARTS CAPI A	30/06/2026
Frais fixes	8,51
Frais fixes en % actuel	1,17
Frais variables	1,14
Frais variables en % actuel	0,16
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013342060	TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	2 232 157,79
	FR0013333572	TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	1 048 050,18
	FR0014011K70	TAILOR ACTIONS USA-I	1 663 072,69
	FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028-I	1 043 646,48
	FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	1 245 451,90
	FR0011819036	TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	1 174 673,04
	FR0013287646	TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	591 411,43
Total			**8 998 463,51**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**-204 616,45**	**-148 936,04**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-204 616,45**	**-148 936,04**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-204 616,45**	**-148 936,04**

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-186 113,11	-134 434,06
Total	**-186 113,11**	**-134 434,06**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-18 493,77	-14 501,98
Total	**-18 493,77**	**-14 501,98**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PARTS CAPI A		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-9,57	0,00
Total	**-9,57**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**368 795,21**	**694 242,96**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**368 795,21**	**694 242,96**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**368 795,21**	**694 242,96**

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	329 909,11	610 603,14
Total	**329 909,11**	**610 603,14**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	38 858,80	83 639,82
Total	**38 858,80**	**83 639,82**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PARTS CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	27,30	0,00
Total	**27,30**	**0,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**663 829,30**	**4,56**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**663 829,30**	**4,56**
Distributeurs			309 862,85	2,13
AMAZON COM	USD	1 486	309 862,85	2,13
Equipement électronique et électrique			170 874,80	1,17
VUSIONGROUP	EUR	1 354	170 874,80	1,17
Métaux Précieux et Mines			183 091,65	1,26
FRANCO-NEVADA CORP	USD	1 004	183 091,65	1,26
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**13 658 892,34**	**93,79**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**13 658 892,34**	**93,79**
CARMIGNAC PF EMERG-F EUR AC	EUR	2 616,65	762 203,98	5,23
LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	EUR	45,67	926 681,75	6,36
NB EURO HIGH YIELD BD-EYA	EUR	61 593,85	821 661,96	5,64
SIENNA MONETAIRE-I	EUR	4 769,18	520 863,85	3,58
TAILOR ACTIONS AVENIR ISR-I	EUR	9 460,3	2 232 157,79	15,33
TAILOR ACTIONS ENTREPRENEU-I	EUR	4 042	1 048 050,18	7,20
TAILOR ACTIONS USA-I	EUR	13 705,89	1 663 072,69	11,42
TAILOR CREDIT 2028-I	EUR	8 144,58	1 043 646,48	7,17
TAILOR CREDIT 2031-I	EUR	12 211,51	1 245 451,90	8,55
TAILOR CREDIT RENDMT CIBLE-I	EUR	9 112,35	1 174 673,04	8,07
TAILOR CREDIT SHORT DURATI-I	EUR	5 144,05	591 411,43	4,06
SIENNA ACT BAS CAR-I EUR A	EUR	38 376	777 881,52	5,34
X S&P 500 EW SCO&SCR 1C	EUR	16 466	851 135,77	5,84
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne				
Autres OPC et fonds d'investissements				
Total			**14 322 721,64**	**98,35**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	14 322 721,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	268 963,88
Autres passifs (-)	-29 082,09
Total = actif net	**14 562 603,43**